

Partenariat entre la C.A.G.B. et le Groupement du Tourisme Fluvial (GTF)

Rapporteur : Mme Joëlle SCHIRRER, Vice-Présidente

AVIS			
Commission n°11		Bureau	
séance du 11/02/03	favorable	séance du 05/06/03	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2003 - Imputation : 6281.95	Montant : 3 000 €

La CAGB est membre du Groupement du Tourisme Fluvial et à ce titre a cotisé en 2002 à cette association.

Le GTF intervient sur un domaine correspondant à un des axes de travail prioritaires de la commission (le tourisme fluvial) et sur un territoire incluant l'ensemble de l'agglomération. Aussi, la commission tourisme propose que la CAGB en 2003 développe un partenariat plus poussé avec cette association et que ce dernier soit formalisé à travers une convention d'objectifs.

Le GTF est une association loi 1901, dont les missions sont les suivantes :

- participation aux réflexions menées à différents niveaux sur l'aménagement des vallées,
- assistance aux porteurs de projets : conseil aux collectivités locales,
- ATSR : inventaire potentiel touristique + participation aux instances en charge de ce dossier,
- observatoire de l'activité touristique dans les vallées de la Saône et du CRR,
- dossier véloroute : participation à la mise en œuvre du dossier,
- instruction des dossiers d'équipements : avis sur les dossiers,
- édition de la Franche-Comté au fil de l'eau : publication annuelle,
- relation plaisanciers-pêcheurs,
- accueil presse, réponses aux demandes de renseignements.

Le GTF est lié par une convention d'objectifs avec le Conseil Régional de Franche-Comté portant sur l'observatoire et l'assistance aux porteurs de projets et une convention d'objectifs avec l'Etat portant sur l'observatoire.

Il est proposé dans le cadre d'une convention de partenariat sur l'année 2003 de confier au GTF, pour un montant total forfaitaire arrêté à 3 000 € TTC, les missions suivantes :

- Observatoire du tourisme fluvial : identification des données existantes et recherche de données spécifiques à l'agglomération en terme de fréquentation quantitative et qualitative des plaisanciers.
- Signalétique d'agglomération : repérage de sites potentiels le long du Doubs dans le cadre de la réflexion générale sur la signalétique d'agglomération en 2003
- Revue de presse : diffusion d'une revue de presse sur le tourisme fluvial
- Eclairage sur des projets portés par d'autres territoires, collectivités, privés, pouvant intéresser la CAGB (projets d'équipements, d'aménagements, de développement d'activités en lien avec le tourisme fluvial...)

Mme Françoise PRESSE, membre du Conseil d'Administration de GTF, ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les objectifs du partenariat entre la CAGB et GTF sur 2003
- autorise M. le Président à signer la convention à intervenir pour un montant de 3000 € TTC ainsi que toutes pièces administratives s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Président